



COWANSVILLE

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-12-2018

Avis est par les présentes donné, aux personnes intéressées, qu'à sa séance ordinaire tenue le **4 décembre 2018**, le conseil municipal de la Ville de Cowansville a adopté le projet de règlement numéro 1841-12-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de permettre les habitations de 1 étage dans la zone Raa-3 et de modifier le plan de zonage visant la zone P-10.

Ce projet de règlement a pour principaux objets :

- 1) De permettre les habitations de 1 étage minimum contrairement à 2 étages minimum dans la zone Raa-3;
  - 2) De modifier les limites du plan de zonage de manière à diminuer la zone P-10.
- A) La zone concernée par la disposition de l'article 1) est constituée des zones Raa-3, P-10, et des zones contiguës Ra-30, RECb-13, AIRE-4 et Raa-8 qui sont illustrées au croquis suivant :



Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil le **mardi, 8 janvier 2019 à 19 h** dans la salle du conseil à l'hôtel de Ville de Cowansville située au 220, place Municipale.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou le membre du conseil désigné par elle expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement et les descriptions des zones concernées peuvent être consultés à l'hôtel de Ville, 220, place Municipale, Cowansville, au bureau du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Donné à Cowansville, ce 19 décembre 2018.

La greffière,  
M<sup>e</sup> Stéphanie Déraspe, OMA